

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 12 mars 2021 à 20h00.

Lieu de la séance : salle des fêtes place du Faubourg 12270 Najac.

Présents : Gilbert Blanc, Alain Andrieu, Suzanne Déléris, Pierre-Jean Bartheye, Laurence Millat, Charles Poux, Virginie Le Floch, Isabelle Barres, Mathieu Laroussinie, Rémi Mazieres, Claude Rabayrol, Fabrice Guibal, Jean-Régis Souvignet.

Absente excusée : Natacha Clouzet qui a donné son pouvoir à Virginie Le Floch.

Secrétaire de séance : Alain Andrieu.

Gilbert Blanc donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal du 29 janvier 2021.

Après un examen approfondi des comptes administratifs 2020 des budgets Commune, VVF Villages, Camping, Lotissement 1, Lotissement 2, Assainissement et Mergieux, ceux-ci sont adoptés avec 13 voix pour. Le maire s'étant retiré de l'assemblée délibérative au moment du vote selon la procédure habituelle. La présidence du Conseil Municipal étant assurée provisoirement par le premier adjoint au maire.

Les comptes de gestion 2020 du comptable public pour les budgets Commune, VVF Villages, Camping, Lotissement 1, Lotissement 2, Assainissement et Mergieux devant être en parfaite concordance avec les comptes administratifs, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Les membres du Conseil Municipal étudient l'affectation des résultats pour le budget VVF Villages qui fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement à affecter de +72132.54 euros.

Budget Assainissement avec un résultat cumulé de fonctionnement à affecter de -117912.63 euros.

Budget Camping Le Païsserou avec un résultat cumulé de fonctionnement à affecter de -1507.05 euros.

Budget Mergieux : néant car budget inactif.

Budget lotissement 1 avec un résultat cumulé de fonctionnement à affecter de +6299.68 euros.

Budget Lotissement 2 avec un résultat cumulé de fonctionnement à affecter de 0 euro. Pour l'ensemble des budgets annexes : 14 voix, abstention 0 et contre 0.

Monsieur le maire donne la parole à Jean Régis Souvignet qui annonce la fin de déclaration de la tva sur les VTT à assistance électrique de la base de loisirs. L'AAGAC ayant payé tous les loyers de mise à disposition des dits vélos, elle en est désormais propriétaire de plein droit. Pour 14 voix, abstention 0 et contre 0.

Intervention de Mme Milliat quant à la modification du plan de financement pour l'installation de jeux sur l'esplanade Hubert Bouyssière, place du faubourg. L'adjointe rappelle le projet porté par la commune d'installer des jeux accessibles aux enfants, jeux qui font défaut actuellement. Une aire de jeux sera définie sur l'esplanade, côté kiosque. Dans le cadre du dispositif « Grands sites d'Occitanie », la région pouvant participer au financement de l'aménagement des espaces publics aux abords de l'aire de jeux qui consistera à l'installation de 5 poubelles et de 5 tables de pique-nique. Le maire propose aux élus d'intégrer cette nouvelle ligne de dépense avec un nouveau plan de financement. La part communale, après Etat DETR, Département, Région, s'établirait à 14912 euros, représentant 20% du budget. Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires relatives aux dépôts des dossiers de demandes de subventions.

Le plan de financement 2021 pour travaux de strict entretien à l'église Saint Jean est présenté par Charles Poux. Il rappelle que

les dispositions ont été dressées par la DRAC. Un devis a été présenté par Monsieur Soler. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan annuel. L'autofinancement de la commune se montant à 20%, soit 1108,40 euros.

Adhésion à l'association des maires ruraux de l'Aveyron. Monsieur le maire indique que cette association promeut entre autres la défense de la liberté municipale et est porte-parole auprès des « autorités, des services administratifs, des conseillers départementaux et régionaux ». La commune de Najac est adhérente depuis plusieurs années. La cotisation annuelle est de 105 euros. Proposition adoptée à l'unanimité.

Programmation culturelle 2021. Le premier adjoint au maire signale l'importance de la culture surtout en ces temps de pandémie : elle est essentielle. Il en profite pour remercier les projets portés par la commission culture et ses membres « pour leur enthousiasme, créativité et détermination. » L'ambition pour Najac et ses habitants étant de fédérer et de divertir en dehors et autour de la saison touristique. L'enveloppe financière s'établit à 12088 euros. En 2019, année de référence, elle s'établissait à 12100 euros. Spectacle vivant, musique classique, théâtre de rue, musique populaire et jazz, animation cinématographique seront au programme. Il y en aura pour tous les goûts annonce Monsieur Andrieu. La programmation et l'enveloppe budgétaire est votée à l'unanimité.

Tarifs boutique de la Maison du Gouverneur. Les nouveaux tarifs sont votés à l'unanimité et les anciens sont reconduits. Voir les tarifs sur le site internet de la Maison du Gouverneur.

Billetterie pass visite de la maison du Gouverneur. Le premier adjoint au maire détaille le nouveau pass visite Office de Tourisme -Maison du Gouverneur. Tarif plein 7,50 euros dont 3 euros pour la Maison du Gouverneur et 4,50 euros pour l'Office de Tourisme. Tarif réduit 5,50 euros (12-18 ans, étudiants, demandeur d'emploi, personne en situation de handicap) dont 2,50 euros pour la Maison du Gouverneur.

Autre pass visite incluant la visite Office de Tourisme, entrée Maison du Gouverneur et entrée Forteresse royale. Tarif unique 11,50 euros (dont 3 euros pour l'Office de Tourisme, 3 euros pour la Maison du Gouverneur et 5,50 euros pour la Forteresse). Adopté à l'unanimité.

Décision d'Intention d'Aliéner sur immeuble soumis au Droit de Préemption Urbain. Elle concerne la vente d'une maison au 6 rue de la Pause. Après en avoir délibéré, le conseil approuve ne pas faire exercice du droit de préemption urbain sur ces biens et habilite monsieur le Maire pour accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à ces renonciations. Adopté à l'unanimité.

Transfert temporaire Droit de Préemption Urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie. Il n'est pas donné suite actuellement à cette DIA, 1 rue du Bourguet, pour des raisons administratives soulevées par les juristes de l'EPF. C'est à la seule Communauté de Communes de décider la préemption ou non dans ce cas de figure. Il est impossible de subdéléguer le droit de préemption.

Dès réception, la nouvelle DIA sera transmise à Ouest Aveyron Communauté pour examen lors de sa prochaine assemblée.

Propositions d'achat « maison Véry » (10 rue du Bourguet). Cette maison a fait l'objet d'une donation de la part de madame Suzette Véry. Mise en vente depuis 2017, le prix de vente a été baissé, faute d'acheteurs. Le Conseil Municipal doit examiner deux demandes chacune au prix de vente actuel de 80 000€ : la première, en date du 23 février dernier et envoyée à la mairie, émanant d'une dame, ayant une fille de quatre ans, voulant s'installer à Najac et désirant créer un cabinet d'hypnose. La deuxième en date du 8 mars provient d'un couple installé en copropriété à Najac, demande transmise par le service de négociation immobilière Cabinet Gagnebet Immobilier. Il est procédé à un vote à bulletin secret pour départager les impétrants. 11 suffrages pour la première demande contre 3 voix pour la deuxième demande. C'est donc

la première demande qui a été acceptée. Le premier magistrat de Najac indique qu'une délibération avait été votée en 2017 précisant qu'en cas de vente de la maison Véry, la commune donnerait le nom de sa donatrice à un espace public du village. Une décision sera prise dans ce sens après un délai de réflexion.

Echange de parcelles avec un particulier. Depuis plusieurs années, la municipalité souhaite acquérir les parcelles 769 et 770 qui jouxtent la Maison du Gouverneur, à l'angle de la rue du Château et de la rue des Comtes d'Armagnac d'une surface de 23 et 45 m², soit 68 m² au total. La propriétaire désirent vendre la maison sise au 1 rue des Comtes d'Armagnac. Projet qui n'avait pas pu se réaliser faute d'accord entre elle et la mairie. Le maire a donc proposé un échange de terrain avec la parcelle 771 qui fait 72 m². La propriétaire a donné son accord. Le conseil municipal entérine cet échange par 14 voix pour.

Déclassement d'un appendice en domaine public vers domaine privé de la commune. A proximité de la parcelle 771 se trouve un lopin de terre de 28 m². Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont favorables au déclassement de cet appendice en domaine public vers domaine privé de la commune, ce qui permettra par la suite de la céder à un riverain. Pour 14 voix, 0 abstention et 0 contre.

Proposition de prix d'achat du « hangar Magne » suite à estimation. Afin de pouvoir déterminer un prix « au plus juste » le maire a fait procéder à une évaluation par le Service des Domaines jeudi 4 mars dernier. A l'heure du Conseil Municipal, l'évaluation chiffrée n'a pas été communiquée. Le maire propose que les élus lui donnent mandat pour le principe de l'achat du hangar Magne au prix estimé par les Domaines. Adopté à l'unanimité.

Convention opération collective de diagnostics énergétiques des bâtiments publics. Le DPE, diagnostic de performances énergétiques est obligatoire. Le SIEDA propose un accompagnement par le biais d'une convention. Cette opération

est financée avec le soutien de la région Occitanie et de l'ADEME. L'effort financier pour Najac est égal à 300 euros par bâtiment communal. Pour l'établissement d'une convention avec le SIEDA, cette délibération est votée à l'unanimité.

Décision du maire n°2. Ces dernières semaines, le maire de Najac a signé 3 baux locatifs avec des particuliers : le 1^{er} février 2021 au 6 rue de la Peyrade, appartement 4 pour un loyer mensuel de 419,57 euros. Le 1^{er} mars 2021 au 3 rue Basse des Comtes de Toulouse dite maison Taché, appartement 37 pour un loyer mensuel de 286,71 euros. Enfin le 5 mars 2021 au 1 rue de l'église, appartement P07 dite maison Dandine pour un loyer mensuel de 315, 53 euros.